AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1XO
Tél.: (418) 620-5010/ Fax : (418) 620-5011

CONSULTATION ÉCRITE
(En raison de la pandémie de la COVID-19)

PROJETS DE RÈGLEMENTS N° 256, 257 ET 258
RELATIFS À LA CITATION DES IMMEUBLES SUIVANTS :

CHAPELLE McLAREN
CHAPELLE DE BAIE-DES-ROCHERS
HÔTEL DE VILLE DE SAINT-SIMÉON

À toutes les personnes intéressées par les projets de règlements N° 256, 257 et 258, respectivement pour la citation des immeubles suivants : la Chapelle McLaren, la Chapelle de Baie-des-Rochers et l'Hôtel de ville, le soussigné, directeur général adjoint et greffier de la Municipalité de Saint-Siméon, donne avis public de ce qui suit :

1° Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, les projets de règlements N° 256, 257 et 258, respectivement pour la citation des immeubles suivants : la Chapelle McLaren, la Chapelle de Baie-des-Rochers et l'Hôtel de ville.

2° L'objet de ces règlements est de citer lesdits immeubles.

3° En raison de la **pandémie de la COVID-19**, l'assemblée publique de consultation requise par la loi sur le patrimoine culturel est remplacée par une consultation écrite d'une durée minimale de quinze (15) jours.

4° Les personnes désirant s'exprimer sur ces projets de règlements peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici le **15 février 2021** à la Municipalité de Saint-Siméon, de la manière suivante:

- par la poste : 502, rue Saint-Laurent, Saint-Siméon (Québec) G0T 1X0 ;
- par courriel : info@saintsimeon.ca .

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption du règlement.

5° Ces projets de règlements ainsi que toute la documentation relative à ceux-ci sont disponibles, sur demande.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON CE VINGT-NEUVIÈME (29e) JOUR DU MOIS DE JANVIER 2021.

Gérald Bouchard

Directeur général / Secrétaire-trésorier adjoint / Greffier